



LANDELLES INFO

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL

Numéro 24
AVRIL 2021

Retour sur les
événements 2020
de notre commune

Mairie:

5, rue de la mairie
28190 Landelles
Tel: 02.37.23.36.13
Fax: 02.37.23.35.21

mairie@landelles.fr

Site internet:
www.landelles.fr



Responsable de l'édition : Mr JULIEN Jean-Luc

Responsable de la commission: Mme VELLA Christine

Edité et imprimé par nos soins

EDITO



Déjà plus d'une année écoulée depuis le début de la crise sanitaire.

Malgré les difficultés dues à la situation actuelle, l'équipe municipale et l'ensemble des agents continuent à œuvrer pour notre commune, son école et à prendre soin de ses habitants.

L'année 2021 ne s'annonce pas facile mais espérons une fin d'année meilleure et que nous puissions tous reprendre nos activités de loisirs et autres en toute sérénité.

Tous les ans, des projets sont nécessaires pour valoriser notre commune ainsi que l'entretien et les réparations sur nos bâtiments.

En 2020, certains travaux et aménagements ont pu être réalisés mais pas ceux de voiries.

Nous avons fait en fin d'année, l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse plus performant pour notre importante en superficie d'entretien. La mairie de Chuisnes s'est portée acquéreuse de l'ancien.

Travaux prévus en 2021

- Remise aux normes de l'électricité des bâtiments scolaires pour la sécurité et des économies d'énergie.
- Réfection de la rue de la Chevardière.
- Réfection rue de la Mare de Bras ainsi que du chemin CR4.
- Travaux au Chemin Blanc.
- Maison Associative.

Notre repas communal n'ayant pu avoir lieu, la Municipalité a souhaité malgré tout marquer cet événement en offrant une corbeille de produits régionaux d'Eure et Loir qui a été distribué par tous les membres du Conseil Municipal auprès de nos administrés de 65 ans et plus.

La Municipalité reste disponible par mail : mairie@landelles.fr et par téléphone. N'hésitez pas à laisser un message .Notre secrétaire étant encore partiellement en télétravail.

Vaccins

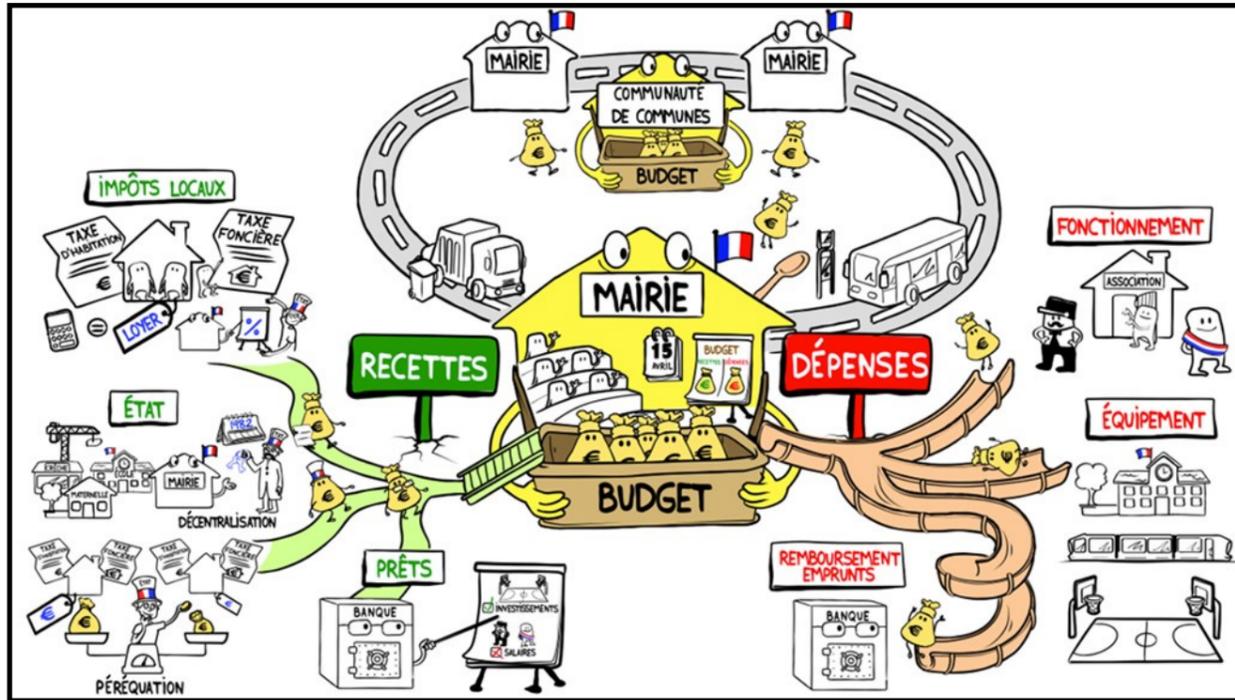
La mairie est en lien avec la Communauté de Commune entre Beauce et Perche et la mairie de Courville - sur-Eure pour vous inscrire à la vaccination. N'hésitez pas à joindre mes adjointes en charge de l'inscription.

Mme VELLA Christine : 06.29.05.01.88 ou 02.37.23.78.39

Mme RIPOCHE Michèle : 06.79.97.94.77 ou 09.54.48.31.36

Dans ces moments difficiles je vous renouvelle mon soutien. Respectons ensemble les consignes pour sortir plus rapidement et dans les meilleures conditions de cette crise sanitaire.

Votre maire, Mr JULIEN Jean-Luc

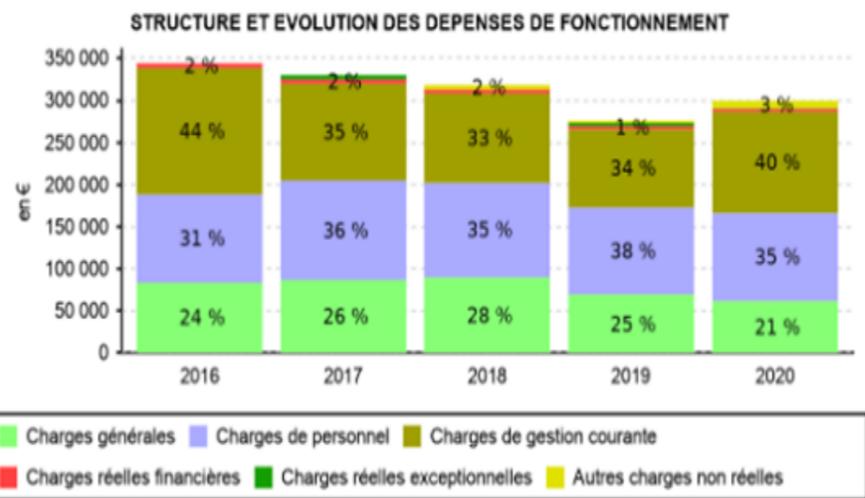


Landelles 2020

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

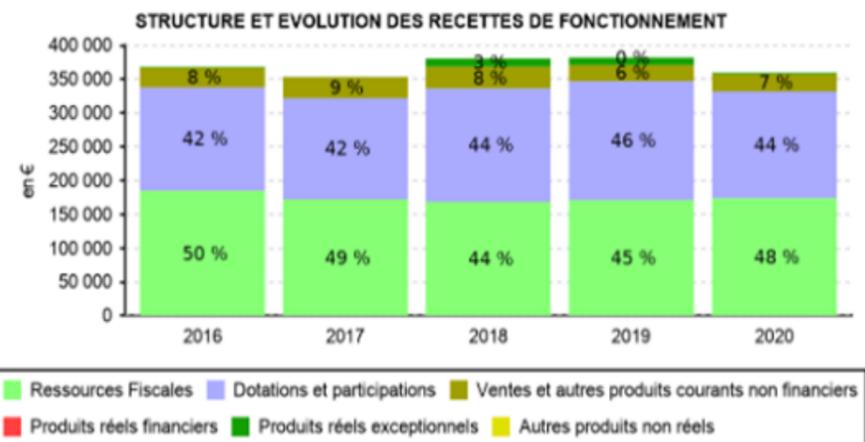
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



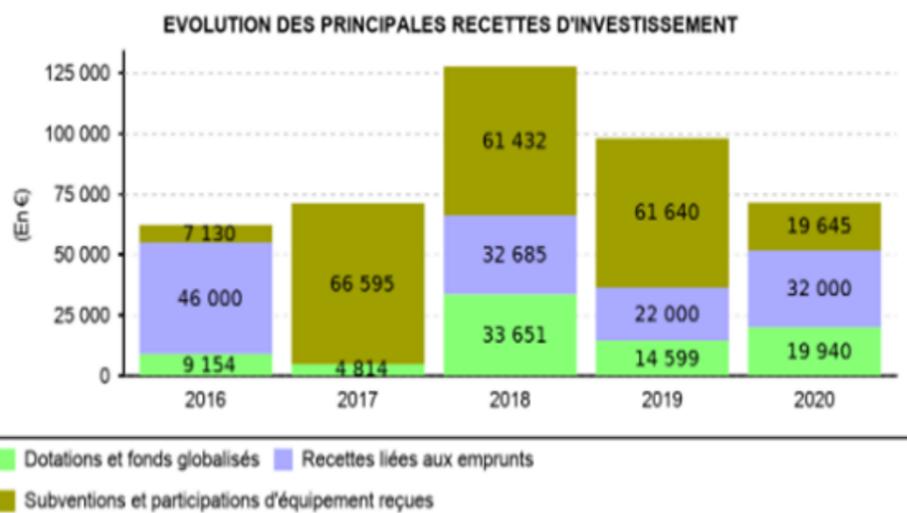
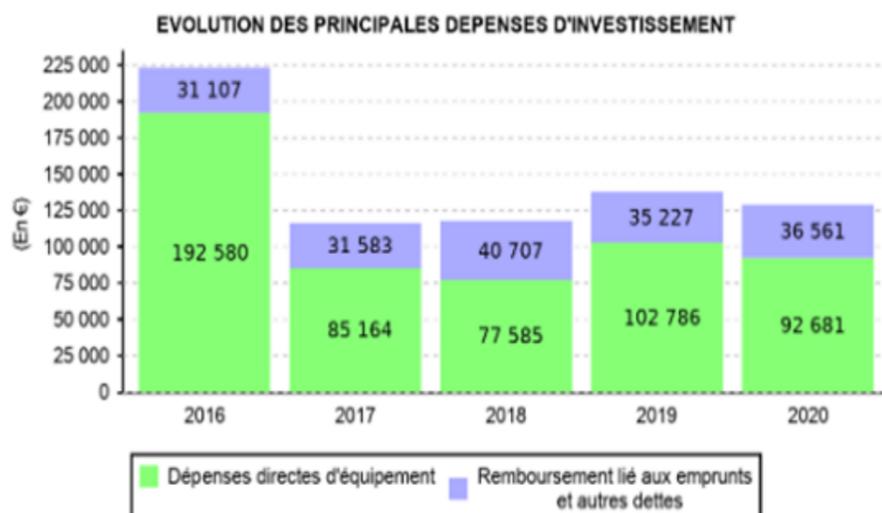
Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).



Les opérations d'investissement



ECOLE



Depuis une année, les enfants de notre école vivent une scolarité hors du commun. Malgré tout, ils ont une facilité incroyable à s'adapter. Un protocole sanitaire est mis en place : Respect des gestes barrière, port du masque obligatoire pour les adultes et les élèves dès le CP, hygiène des mains et limitation du brassage d'enfants entre eux. Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. MERCI à eux.

Les entrées et sorties des classes se font séparément et les récréations en alternance. Les sorties scolaires sont également très limitées, plus de piscine à Courville-sur-Eure ni de sport au gymnase de Fontaine-la-Guyon. Espérons pour eux que la rentrée 2021-2022 soit meilleure !!

SEMAINE SPORTIVE



Au vue du contexte actuel, nous avons tout de même souhaité s'inscrire à la semaine sportive pour la 7ème année. Elle aura lieu du 09 au 13 Août 2021. Cet évènement est gratuit et proposé aux enfants nés entre 2004 et 2011. Des flyers seront distribués aux jeunes pour l'inscription. Toutefois si cela devait être annulé comme l'an passé, vous en serez informé rapidement.

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscriptions scolaires

A partir du lundi 22 mars 2021, vous pourrez faire inscrire votre enfant né en 2018. Merci de vous présenter au secrétariat de la mairie de Landelles lors d'une permanence soit le lundi ou le vendredi de 16h30 à 18h00.
Documents à présenter:

- Livret de famille
- Pièce d'identité du responsable de l'enfant
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile



14 ans déjà

2007 inauguration de la Salle des Fêtes

Photos venant du Landelles Infos N°10 de Mars 2007



Un peu d'histoire

Cette salle a été à l'origine voulue par les habitants de Landelles et la Municipalité de l'après guerre.

L'amicale des anciens élèves de l'école de Landelles est créée à la fin des années 1940 amenant de nouvelles activités et donc besoin de locaux adaptés.

Le maire de l'époque décide de construire une vraie salle des fêtes. Des bénévoles ont creusés les fondations, déblayés les gravas. Un hangar type agricole est monté.

Après la dissolution de l'amicale, cette salle se verra modernisée et accueillera de nombreux moments festifs.

Depuis cette inauguration la Salle est très souvent réservée pour des mariages, baptêmes, lotos, concours de belote, repas du 14 juillet, théâtre, repas communal, arbre de Noël pour les enfants de Landelles, les vœux des élus.....

En cette période de crise sanitaire elle sert pour l'essentiel aux diverses réunions de l'école et de la mairie pour respecter les gestes barrières.

Cette année se termine l'emprunt contracté pour sa rénovation.



La grande salle: tables d'un 14 juillet

La petite salle dite « salle du bar »



Une partie de la cuisine

SUBVENTIONS COMMUNALES

ASSOCIATIONS	2019	2020	2021
A.S.E.L (Coopérative scolaire)	500 €	500 €	500 €
ECOLE EN FETE (APE)	350 €	350 €	300 €
CLUB DE L'AVENIR DE LANDELLES	500 €	500 €	0 €
PECHEURS LANDELLOIS		100 €	100 € Panneau +400 €
FOOTBALL CLUB DE LANDELLES	100 €	100 €	0 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €	100 €	100 €
A.D.M.R	100 €	100 €	100 €
LE THEATRE DE QUAT'SOUS	150 €	150 €	0 €
AMIS DU JUMELAGE DE COURVILLE SUR EURE	50 €	50 €	25 €
COMPA	50 €	50 €	0 €
FONDATION DU PATRIMOINE	75 €	75 €	75 €
TENNIS CLUD DE FONTAINE LA GUYON	100 €	50 €	50 €
A.D.A.H	150 €	150 €	150 €
TOTAL	2 225 €	2 225 €	1 800 €

Certaines associations se retrouvent avec une subvention à 0€ pour plusieurs raisons.

- ◆ Le club de l'avenir : Les membres du bureau ne souhaitent pas recevoir cette subvention pour cette année. Pas d'activité à cause de la Covid.
- ◆ Football club : Pas d'activité ou de match lié à la Covid.
- ◆ Le théâtre de quat'sous : Pas de représentation l'année dernière et cette année également à cause de la crise sanitaire.
- ◆ Compa : Déménagement sur Châteaudun.

ECLAIRAGES PUBLICS



Dates de maintenance 2021

27 Janvier 21 Avril 01 Septembre 09 Novembre

Dates données à titre indicatif et peuvent varier en cas d'évènements imprévisibles ou d'intempéries.

Les problèmes d'éclairage sont à signaler à la Mairie.

TAXI

Taxi conventionné depuis 28/11/2020

Pour le transport de malades vers les hôpitaux

Taxi
7 jours sur 7
24 heures sur 24

Toutes distances
6 places disponibles

TAXI CLARYSSE

20 Rue du perche
28190 Landelles
Tél 06.82.21.14.01
clarysse.denis@orange.fr

SIRET 824 121 624 00010
APRM 4932ZA

UN PEU DE CIVISME

Afin de préserver des relations de bons voisinages et d'éviter de conflits, certaines règles doivent être respectées.

» » Votre chien a de la voix ?

Pour faire cesser cet agissement, il faut d'abord savoir pourquoi votre chien aboie. Il n'a peut-être pas appris à rester seul. La solitude n'est pas une situation naturelle pour lui et il manifeste sa détresse en aboyant.

Dans le jardin, le chien peut avoir de nombreuses raisons d'aboyer :

- Des bruits ou des voitures
- Des personnes ou des animaux qui passent
- Et bien d'autres choses

Mais votre animal peut aussi avoir peur et se trouver face à quelque chose qu'il ne connaît pas. Il se peut aussi que votre chien aboie tout simplement pour attirer votre attention ou qu'il ait simplement pris l'habitude d'aboyer.

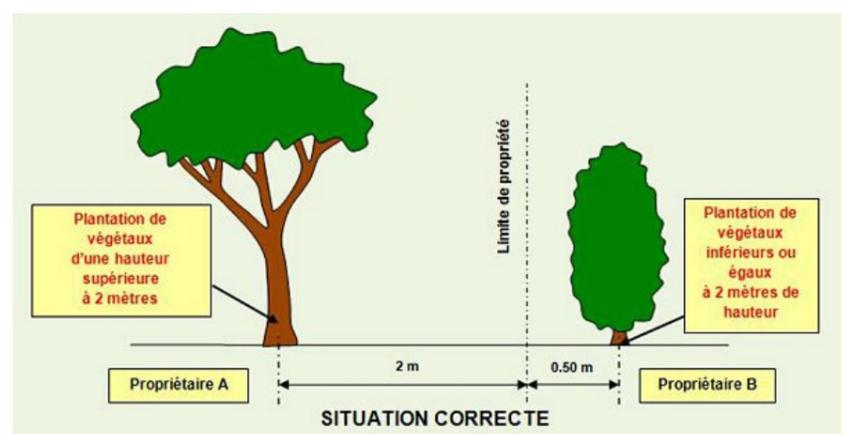
Dans tous les cas, vous êtes responsable et tenir compte des remarques de vos voisins évitera la situation de s'envenimer.



Plantations :

Vous ne pouvez pas faire de plantations trop près de la propriété voisine. Les arbres et arbustes doivent être plantés à une distance minimale de 0,50 mètre et si leur hauteur ne dépasse pas 2 mètres. Au-delà de cette hauteur, ils devront être plantés à une distance minimale de 2 mètres.

Les arbres, haies et plantations riveraines doivent être régulièrement taillés de façon à ne pas empiéter sur la voirie communale, aux motifs de ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules. Ne pas masquer la signalisation et de ne pas encombrer les fils des réseaux aériens (téléphone, électricité, éclairage public...)



Bruit et nuisances olfactives :

La tonte des pelouses et le bricolage font partie des incontournables du week-end. Il se doit à chacun de prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de ses activités (tondeuse, perceuse, tronçonneuse ...) Les nuisances olfactives, ou visuelles, une gêne occasionnée par une installation par exemple, peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage. Un peu de bon sens et l'envie de préserver la qualité de vie de notre village devraient inviter chacun à respecter ces quelques règles simples de savoir vivre.



**BRUITS
de voisinage**

**Tous responsables
Tous concernés**

Nous vous rappelons d'un arrêté préfectoral relatif au bruit du 3 Septembre 2012 :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés d 10h00 à 12h00

Trottoirs et caniveaux :

Même si les trottoirs et caniveaux ne vous appartiennent pas, pour autant, vous devez vous assurer que ces passages public puissent être utilisés sans encombre et en toute sécurité et procéder à l'entretien courant de celui-ci. Ce devoir vous engage que vous soyez propriétaires ou locataires.

Plusieurs solutions pour désherber se révèlent efficaces sans être néfastes pour l'environnement. La première reste le désherbage manuel. Afin de remplacer les produits chimiques, d'autres solutions sont possibles : L'eau de cuisson du riz ou des pommes de terre, le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude ... Le désherbeur thermique à manipuler avec grande précaution est aussi une solution pour les plus patients.

AGENDA MUNICIPAL

Les Réunions Communauté de Communes et les Conseils des Maires se tiennent tous les 15 jours:
Sur l'urbanisme, l'aménagement foncier, la voirie, le transport scolaire, le transfert de compétences et les finances.



Janvier

25 Réunion Commission des Fêtes
(calendrier des manifestations)

Février

13 Conseil Municipal
21 Réunion des adjoints
26 Réunion Commission Communication

Mars

3 Réunion SIRP
5 Conseil d'Ecole
11 Réunion Commission Communication

Avril

Fin Mars et Avril
Pas de réunion à cause du confinement

Mai

25 Conseil Municipal

Juin

3 Réunion SIRP
4 Réunion Commission des Finances
18 Réunion des adjoints 18 h
18 Conseil Municipal 20 h
20 Réunion SIRP
23 Conseil d'école
25 Réunion Commission Communication

Juillet

1 RDV SFR
2 Réunion Commission Communication

Aout

26 Réunion SIRP

Septembre

9 Réunion des adjoints
28 Conseil Municipal

Octobre

2 Réunion Eure et Loir Nature
13 Conseil Municipal
21 Réunion Commission Communication
22 Réunion SIRP
26 Réunion SIRP

Novembre

18 Réunion SIRP
19 Réunion travaux 2021
26 Réunion Commission des Finances

Décembre

7 Conseil Municipal
11 Réunion travaux rue de la Mairie
16 Réunion SIRP

Plusieurs réunions se sont tenues en Visio-conférence

ETAT CIVIL

NAISSANCES

CHERON BRULEZ Mina

Née le 31 Mars 2020

PEYRE Octave

Né le 03 Avril 2020

FAVRE Angel

Née le 16 Mai 2020

HAMON Ethan

Né le 09 Juin 2020

CHAUMETTE Enora

Née le 11 Juin 2020

GRESSE Aeden

Né le 06 Juillet 2020

FERRERO Swan

Né le 28 Août 2020

BLIN Cassie

Née le 17 Novembre 2020

MOCERINO Chloé

Née le 22 Décembre 2020



MARIAGES

PEYRE Guillaume et ENGELVIN Flore

Le 01 Août 2020

SALVY Tristan et MENARD Chloé

Le 22 Août 2020

GROCAUT Bastien et DERRE Nadège

Le 29 Août 2020



DECES

BEAUFILS Jean

Le 23 Mars 2020

MARY Michèle

Le 16 Juillet 2020



CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES 2021

Janvier	Mercredi 6	Mercredi 13	Mercredi 20	Mercredi 27	
Février	Mercredi 3	Mercredi 10	Mercredi 17	Mercredi 24	
Mars	Mercredi 3	Mercredi 10	Mercredi 17	Mercredi 24	Mercredi 31
Avril	Jeudi 8	Mercredi 14	Mercredi 21	Mercredi 28	
Mai	Mercredi 5	Mercredi 12	Mercredi 19	Mercredi 26	
Juin	Mercredi 2	Mercredi 9	Mercredi 16	Mercredi 23	Mercredi 30
Juillet	Mercredi 7	Jeudi 15	Mercredi 21	Mercredi 28	
Août	Mercredi 4	Mercredi 11	Mercredi 18	Mercredi 25	
Septembre	Mercredi 1	Mercredi 8	Mercredi 15	Mercredi 22	Mercredi 29
Octobre	Mercredi 6	Mercredi 13	Mercredi 20	Mercredi 27	
Novembre	Mercredi 3	Mercredi 10	Mercredi 17	Mercredi 24	
Décembre	Mercredi 1	Mercredi 8	Mercredi 15	Mercredi 22	Mercredi 29

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DECHETTERIE DE COURVILLE-SUR-EURE DU 1er MARS AU 31 OCTOBRE 2020

Lundi, Mercredi et vendredi : 13h30 à 18h30

Jeudi et samedi: 9h00 à 12h30 –13h30 à18h30

Dimanche : 9h00 à 12h00

Fermé le mardi et les jours fériés

COMMENT REDUIRE SES DECHETS ?

EN ACHETANT MALIN

- Fabriquer ses produits ménagers et de toilette
- Préférer le juste emballage et non sur - emballé
- Produits à l'emballage recyclable
- Grand conditionnement
- Produits concentrés
- Acheter en vrac avec ses propres contenants (boîtes et sacs en tissu)



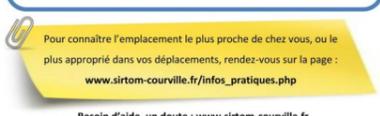
EN REDUISANT LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Il représente 20kg/an/par habitant dont 7kg de produits encore emballés. Des actions simples peuvent être mises en place pour le réduire:

- Vérifier les placards et le réfrigérateur avant de partir en courses
- Faire une liste de courses
- Acheter et cuisiner la juste quantité
- Regarder les DLC (Date Limite De Consommation) et DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale)
- Accommoder les restes

EN COMPOSTANT

Composter ses déchets permet de réduire vos ordures ménagères de 30 % environ. Grâce à votre composteur, vous pourrez récupérer un terreau naturel appelé compost. Le SIRTOM peut mettre à votre disposition gratuitement un composteur. N'hésitez pas à en faire la demande.





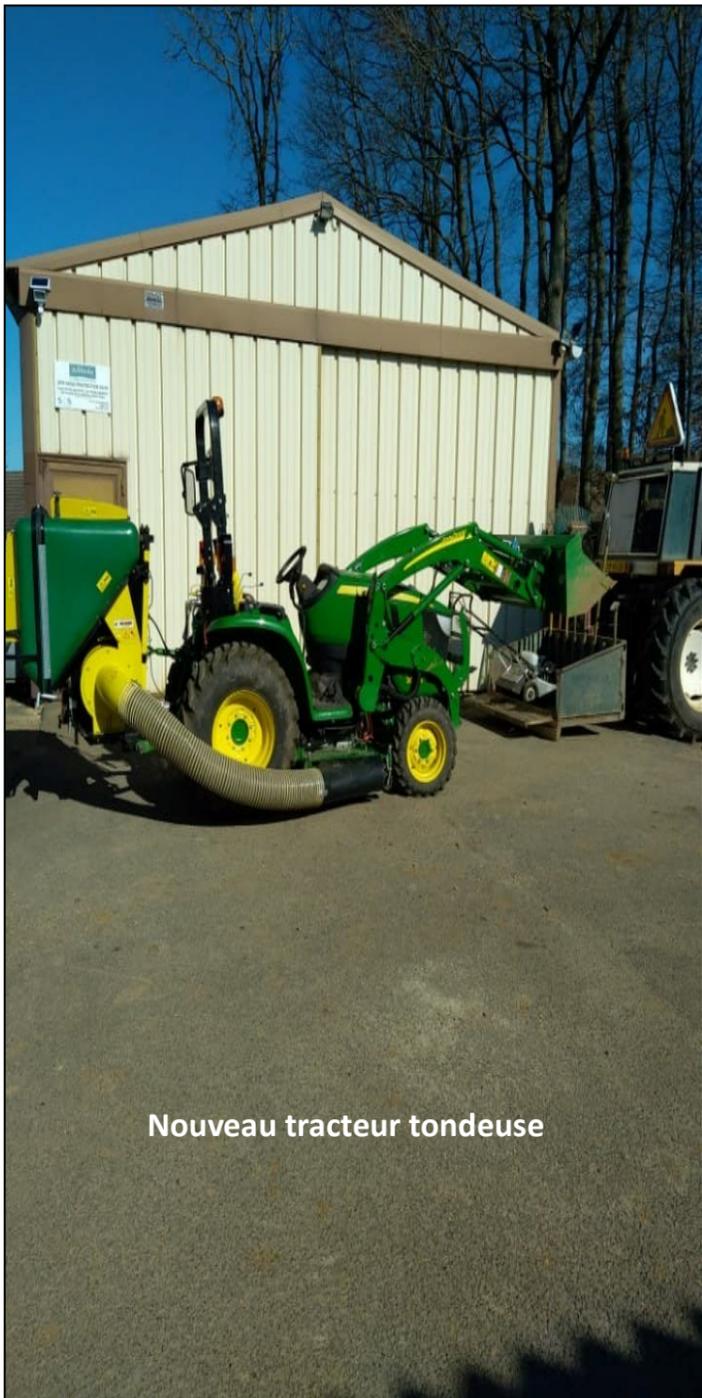
Sens giratoire en venant de la rue du Petit Château d'eau direction rue de la Mairie



A respectez pour votre sécurité



Salle associative
Black and White Brass



Nouveau tracteur tondeuse



Rempoissonnement de 50kg de carpes



Rempoissonnement de 20kg de Sandres



Rempoissonnement de 20kg de brochet



Commemoration du 11 Novembre



Corbeilles distribuées à nos aînés



Loto en Mars 2020 du club de l'Avenir



Black and White Brass Band



Distributeur de produits locaux



Distributeur de pain



Printemps 2021



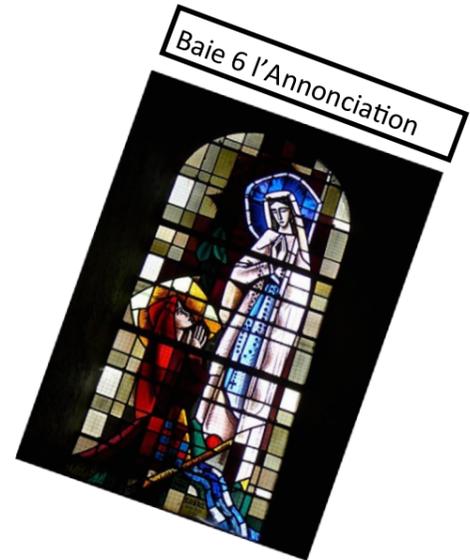
On coupe et on replante



Noël 2020

EGLISE

Gabriel Loire et L'Eglise de Landelles



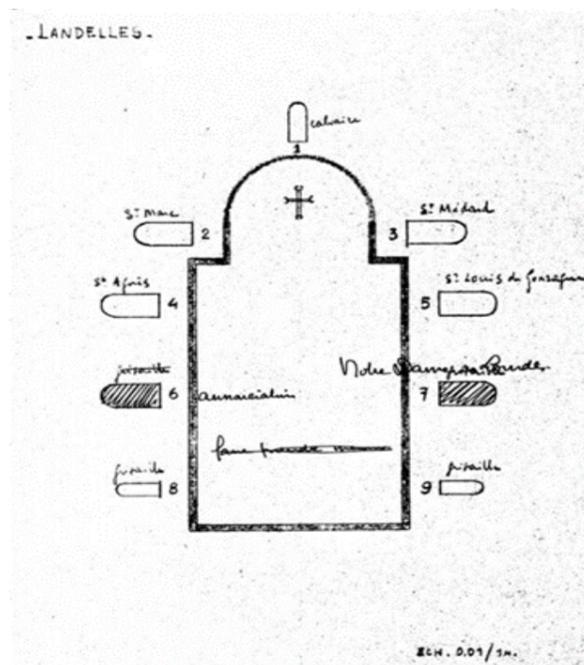
Gabriel Loire grand peintre et maître verrier a réalisé 2 vitraux pour l'église de Landelles en 1956 .

Sa technique : **Verres antiques serts de plomb** 2baies :

Notre-Dame de Lourdes et l'Annonciation, (4 m²) et une maquette de travail

Gabriel Loire, né le **21 avril 1904** à **Pouancé (Maine-et-Loire)** et mort le **27 décembre 1996** à **Chartres**.

Il est connu pour les nombreux **vitraux** qu'il a exécutés à travers la France et le monde entier. L'atelier qu'il fonde à **Lèves** en 1946 est aujourd'hui sous la direction de Jacques Loire, son fils, et de ses petits-fils Hervé et Bruno Loire.



COMMEMORATION DU 8 MAI 1945 ET DU 11 NOVEMBRE 1918

Les cérémonies du 08 Mai 1945 marquant les 75 ans de la capitulation de l'Allemagne et du 11 Novembre 1918, commémorant les 102 ans de l'armistice de la grande guerre 14-18, se sont déroulées au monument aux morts, en comité restreint.

Le Maire accompagné de quelques élus et du porte-drapeau, ont tenu à maintenir l'événement pour ces hommes et ces femmes héroïques qui ont fait notre histoire.



RAPPEL SUR L'HISTOIRE DE LA VACCINATION

En pleine crise sanitaire depuis 1 an et où la seule solution apparaît être la vaccination, nous avons souhaité faire un rappel sur l'histoire de la vaccination.

Les premiers principes de la vaccination remonteraient au VII^{ème} siècle de notre ère. Des bouddhistes indiens buvaient du venin de serpent dans le but de s'immuniser contre l'effet de cette toxine. La variolisation, consistant à injecter sous la peau du pus séché provenant des pustules de la variole, était régulièrement pratiquée au XVI^{ème} siècle en Inde. En 1774, Benjamin Jetsy, éleveur de bétail anglais, réalisa la première «vaccination ».

Il avait remarqué comme d'autres collègues, qu'il semblait protégé contre la variole après avoir contracté la vaccine (variole de la vache). Il inocula avec succès la vaccine à ses deux enfants et à sa femme. A la même période, Edward Jenner, un médecin de campagne anglais, fit le même constat et diffusa le principe de la vaccination dans le public. Les premiers vaccins modernes ont ensuite vu le jour grâce au Français Louis Pasteur.

Pasteur énonce le principe de la vaccination: (inoculer) « des virus affaiblis ayant le caractère de ne jamais tuer, de donner une maladie bénigne qui préserve de la maladie mortelle ». La découverte du vaccin antirabique en 1885 lui vaudra une consécration dans le monde. Des scientifiques « pasteurien » poursuivent l'œuvre de Louis Pasteur, tandis que se développe en Allemagne une seconde grande école de la microbiologie.

Les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la typhoïde et la tuberculose apparaissent dans les années 1920. Le vaccin du BCG (antituberculeux) est administré pour la première fois le 18 juillet 1921 à l'hôpital de la Charité à Paris.

En 44/45 a lieu la première grande campagne de vaccination contre la grippe. Le début d'une longue suite



Gestion des rues et routes

Routes départementales en rouge entretenues par le conseil départementale d'Eure et Loir



Routes gérées par le Conseil Départementale d' Eure et Loir

- D 920 : Rue du Perche
- D 345 : Route allant de la rue du Perche à Chèvre Pendue/Chatillon
- D 345-1: Direction La Noelle
- D 345-2 : Rue de l'étang
- D 347-1 : Rue du Parc
- D 347-2 : Route vers Guimonvillers
- D 108 : Route vers Pluvignon/ Chuisnes
- D 103 : Chatillon /le Favril
- D 345-1 : entre la D 103 et D 345

Les autres rues et chemins sont à la charge de la commune

RAPPEL DES DATES DES ELECTIONS SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN



Élection	Prochain vote	Précédent vote	Durée du mandat
Départementales	1er tour : 20 juin 2021	Mars 2015	6 ans
	2d tour : 27 juin 2021		
Régionales	1er tour : 20 juin 2021	Décembre 2015	6 ans
	2d tour : 27 juin 2021		
Présidentielle	2022	Avril-mai 2017	5 ans
Législatives	2022	Juin 2017	5 ans
Européennes	2024	Mai 2019	5 ans
Municipales	2026	Mars et juin 2020	6 ans

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

» QUAND VOTE-T-ON ?

Initialement programmés en mars, ces scrutins locaux simultanés ont été reportés aux **13 et 20 juin 2021** en raison de l'épidémie de Covid-19, avec l'accord des partis politiques consultés par l'ancien président du Conseil constitutionnel, Jean-Louis Debré.

D'autres dates ont dû être ajustées via un projet de loi : les candidatures pourront être déposées au plus tard le lundi 10 mai, à midi ; la campagne électorale, qui durera une semaine de plus que prévu, commencera le lundi 24 mai.

Mais un nouveau report, redouté par des partis d'opposition, pourrait être décidé en cas de dégradation de la situation sanitaire, sur la base d'un rapport que le gouvernement doit remettre au Parlement le 1^{er} avril prochain au plus tard.

» QUI ÉLIT-ON ?

Les électeurs désigneront :

1 758 **conseillers régionaux**, en charge notamment :

- du développement économique ;
- de l'aménagement du territoire ;
- des transports non urbains, ports et aéroports ;
- de la gestion des lycées et de la formation professionnelle.

4 056 **conseillers départementaux**, en charge notamment :

- de l'aide sociale, dont la protection de l'enfance et le revenu de solidarité active (RSA) ;
- des routes départementales ;
- des transports scolaires ;
- de la gestion des collèges.

Les 165 **conseillers des Assemblées de Corse, Martinique et Guyane**, qui cumulent les compétences d'un conseil régional et d'un conseil départemental.

» OÙ VOTE-T-ON ?

● Dans 17 régions

Les assemblées de 17 régions françaises seront renouvelées, soit

- 14 conseils régionaux, à l'issue des élections régionales ;
- 3 assemblées territoriales (en Corse, Martinique, Guyane), pour lesquelles on ne parle pas d'élections «régionales» mais d'élections territoriales.



Dans 96 départements

Les assemblées de 96 départements seront constituées, soit 95 conseils départementaux - le Haut-Rhin et le Bas-Rhin ont fusionné le 1^{er} janvier dernier en un conseil départemental d'Alsace -, à l'issue des élections départementales.

« Pas partout

- 5 départements et la métropole de Lyon, dépourvus de conseil départemental, ne votent qu'aux régionales (Paris et la métropole de Lyon) ; ou aux territoriales (Haute-Corse, Corse-du-Sud, Martinique et Guyane) ;
- Mayotte, département et région mais dépourvue de conseil régional, ne vote qu'aux départementales ;
- Certains territoires d'Outre-mer, dépourvus d'assemblée renouvelable en juin, ne voteront pas (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Polynésie française).

» COMMENT VOTE-T-ON ?

Deux bulletins devront être choisis par les électeurs concernés à la fois par les régionales et les départementales.

« Aux régionales et aux territoriales

Les électeurs choisissent une **liste de candidats**. Les candidats sont élus, au premier ou au second tour, selon un mode de scrutin proportionnel avec une prime majoritaire de 25% à la liste arrivée en tête.

« Aux départementales

Les électeurs choisissent un **binôme de candidats**, présentés à l'échelle de leur canton. Les candidats sont élus, au premier ou au second tour, selon un mode de scrutin majoritaire.

« Les procurations simplifiées

Pour voter par procuration, les procédures seront simplifiées en raison de l'épidémie de Covid-19 :

- Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France) ;
- Les électeurs les plus fragiles pourront confier leur procuration depuis leur domicile à un proche parent, y compris non-résident de la même commune.

ABRI DE BUS



L'abri bus situé en haut de la rue de la Mairie et à l'angle de la rue des Alouettes a subi des dégradations à l'automne 2020 de la part de personnes malveillantes. Avec l'arrivée des beaux jours, l'équipe technique de la commune a pris le temps de le remettre en état pour le bonheur des utilisateurs que sont les enfants.



FRAPPEZ À LA BONNE PORTE !

LOGEMENT :
conseil &
information



adil₄₅₋₂₈

AVANT DE VOUS ENGAGER, CONSULTEZ VOTRE ADIL : VOUS Y TROUVEREZ GRATUITEMENT DES CONSEILS NEUTRES ET OBJECTIFS SUR :

- **La location** : bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...
- **Les contrats** : contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...
- **Les prêts** : prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...
- **Les aides à l'amélioration de l'habitat** : prêts et aides dont vous pouvez bénéficier...
- **Les relations avec les professionnels** : agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...
- **Les assurances**, liées à l'emprunt, la construction ou l'habitation...
- **La fiscalité** : TVA, impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif...
- **La copropriété** : assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...
- **La réglementation sur la qualité de l'habitat** : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites...
- **Les relations de voisinage**

**DES JURISTES SPÉCIALISÉS EN DROIT IMMOBILIER
À VOTRE SERVICE !**

ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir

Esplanade Martial Taugourdeau
3 rue Philarète Chasles • 28300 MAINVILLIERS
Tél. : 02 38 62 47 07
Fax : 02 38 77 08 10

adil.eie@adil45-28.org
www.adil45-28.org

Nous répondons à vos questions
par téléphone ou en entretiens personnalisés
sur rendez-vous du lundi au jeudi
de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 16 h 00

Illustration : Nicolas Gauthier - Illustration : Fotolia.com - Edition avril 2020

Vous souhaitez devenir propriétaire, le juriste de l'ADIL peut établir avec vous un plan de financement ou un diagnostic financier adapté à votre situation personnelle.

